



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 02 septembre 2019

Avec rectificatif au 07 octobre 2019

Dispositions spécifiques Ride & Run



SOMMAIRE

I - ORGANISATION	3	VI - DEROULEMENT	7
Art 1.1 - Aménagement des terrains	3	Art 6.1 - Vérification du matériel	7
Art 1.2 - Démarches administratives	3	Art 6.2 - Lignes de départ et d'arrivée	7
Art 1.3 - Eléments à remettre aux concurrents	3	Art 6.3 - Parcours et relais au stand	7
Art 1.4 - Chronométrage	4	Art 6.4 - Dépassement	8
II - EPREUVES EN RELAIS	4	Art 6.5 - Inspections vétérinaires des poneys / chevaux	8
III - OFFICIELS DE COMPETITION	4	Art 6.6 - Abandon	8
IV - CONCURRENTS	5	VII - PENALITES	8
Art 4.1 - Conditions de participation	5	VIII - CLASSEMENT	9
Art 4.2 - Participations	5	IX - VARIANTES D'EPREUVES	9
Art 4.3 - Tenue	6	Art 9.1 - Epreuve OPEN	9
V - PONEYS / CHEVAUX	6	Art 9.2 - Epreuve par équipe en relais	10
Art 5.1 - Conditions de participation	6	Art 9.3 - Epreuve Ride & Bike	10
Art 5.2 - Harnachement et matériel	6		

PREAMBULE

Le Ride & Run est une discipline équestre d'extérieur en binôme, pour laquelle un concurrent est à poney / cheval et l'autre à pied, en alternance, le tout couru sur un itinéraire balisé.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Aménagement des terrains

A - Enceinte générale

Le terrain doit comporter :

- ◆ des lignes de départ et d'arrivée matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé avec une aire d'attente,
- ◆ une zone de contrôle des poneys / chevaux,
- ◆ des points d'eau,
- ◆ un tableau d'affichage à chaque terrain de contrôle et près des boxes comportant les cartes détaillées des circuits, les voies d'accès, les horaires, les numéros de téléphone des services de secours, des moyens de transmissions adéquats, un emplacement pour les secours.

B - Circuit et balisage

Les parcours de chaque épreuve doivent être balisés. Le mode de balisage est libre sauf directives préfectorales particulières. Les lignes de départ et d'arrivée de chaque étape doivent être matérialisées dans un espace dégagé et sécurisé.

C - Matériel

Chaque club engageur doit fournir au moins 2 pointeurs pour les zones de stand et chronométrage.

D - Boîte / ligne de départ et stand

Le poney / cheval doit être calme pour être autorisé à prendre le départ.

Le départ quelque soit l'épreuve se fait arrêté et est donné au minimum toutes les 2 minutes. Le départ lancé est interdit.

Le stand est un endroit délimité, de minimum 7 mètres de long, calme et permet de visualiser l'état des poneys / chevaux.

Le changement cavalier / coureur est obligatoire à chaque stand. Le poney / cheval doit toujours être maintenu par le concurrent à pied au moment du changement.

Art 1.2 – Démarches administratives

A – Déclarations administratives

- ◆ Préfecture(s), obligatoire, le dossier est à déposer dans le délai exigé avant l'épreuve,
- ◆ Mairie(s),
- ◆ O.N.F. ou assimilés.

Conformément à l'article 5.2 D des dispositions générales du règlement des compétitions, en dehors des périodes d'enregistrement des DUC, un organisateur peut enregistrer un nouveau concours uniquement entre le quatre-vingtième et le soixante-dixième jour calendaire précédant le premier jour de ce nouveau concours.

B – Autorisations Privées

- ◆ Propriétaires de terrains privés traversés par l'itinéraire.

Art 1.3 - Eléments à remettre aux concurrents

- ◆ Documents divers : horaires, n° de téléphone utiles, selon les épreuves,

- ◆ Un dossard pour chaque concurrent,
- ◆ Une carte du circuit.

Art 1.4 - Chronométrage

L'organisateur doit prévoir un chronométrage, il doit être effectué à la seconde. Dans le cas de chronométrage électronique, une méthode alternative pour enregistrer et sauvegarder les données doit être prévue.

II – EPREUVES EN RELAIS

EPREUVES	DISTANCE TOTALE EN KM à parcourir en une ou plusieurs boucles	RELAIS TOUS LES	EQUIDES
Club A	1	0.25 km	A
Club Poney 2	1	0.25 km	B, C, D
Club Poney 1	2	0.500 km	B, C, D
Club Poney Elite	4	1.000 km	B, C, D
Club 3	1	0.25 km	B, C, D, E
Club 2	2	0.500 km	B, C, D, E
Club 1	4	1.000 km	B, C, D, E
Club-Elite	8	1.000 km	B, C, D, E
Club Elite GP	12	1.000 km	B, C, D, E

Toutes les épreuves peuvent être réservées aux femmes, aux hommes ou bien être mixtes.

III - OFFICIELS DE COMPETITION

Le jury est composé au minimum d'un juge Club et d'un pointeur par stand.

Le jury est chargé du bon fonctionnement des points suivants :

- ◆ points d'accueil,
- ◆ chronométrage,
- ◆ secouristes, dispositif de sécurité,
- ◆ remise des prix,
- ◆ circuit, le balisage, les aires de relais, les aires d'assistance, lignes de départ et arrivée,
- ◆ points d'eau,
- ◆ parking, sanitaires,
- ◆ tableaux d'informations, sonorisation,
- ◆ moyens d'accès des secours,
- ◆ gestion des pointeurs de stand.

Cette liste n'est pas exhaustive.

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Conditions de participation

EPREUVES	AGE COEQUIPIERS	QUALIFICATION	NIVEAU MINI GALOP CONCURRENTS	LFC
Club A	09 - 12 ans avec un accompagnateur majeur		Galop 2 Ou Galop d'Or pour les concurrents de 18 ans et moins	Club
Club Poney 2	09 - 12 ans avec un accompagnateur majeur			
Club Poney 1	09 - 14 ans*			
Club Poney Elite	12 - 18 ans			
Club 3	12 ans minimum ou plus jeune si accompagnateur majeur *			
Club 2	12 ans minimum ou plus jeune si accompagnateur majeur *			
Club 1	12 ans minimum			
Club Elite	14 ans minimum	Avoir terminé au minimum une épreuve Club 2 où Club Poney Elite dans les 12 derniers mois		
Club Elite GP	16 ans minimum	Avoir terminé au minimum une épreuve Club 1 dans les 12 derniers mois		

* Dans le cas d'un engagement d'un binôme composé de deux enfants âgés de moins de 12 ans, un accompagnateur majeur sera à renseigner à l'engagement. Si l'un des deux coéquipiers est âgé 12 ans révolus, un accompagnateur majeur ne sera pas nécessaire.

Dans toutes les épreuves avec un accompagnateur, l'intervention de l'accompagnateur pour aider le binôme lors de la course sera pénalisé de 30 secondes telles que :

- Aider au montoir
- Aider lors du changement
- Aider pour faire avancer/ accélérer le poney...

Art 4.2 – Participations

Un concurrent peut prendre le départ à 2 épreuves par jour.

Sous réserve de ne pas courir plus que la distance maximale autorisée en fonction de l'âge pour les enfants :

AGE	DISTANCE MAX DES EPREUVES AU TOTAL
09 -11 ans	2 Km
12 - 13 ans	4 Km
14 -15 ans	8 Km
16 - 17 ans	15 Km

Art 4.3 - Tenue

La tenue doit être propre, correcte et adaptée à la discipline.

Le porte-dossard est obligatoire pour chaque membre du binôme et un indice A et B les différencie. Le concurrent qui porte l'indice A part en premier à poney / cheval. Le concurrent qui porte l'indice B part en courant.

En cas de port de chaussures sans talon d'au moins 12 mm pour au moins un des coéquipiers, l'utilisation d'étriers fermés ou de sécurité est obligatoire.

Le Président du jury peut imposer le port d'un gilet réfléchissant.

Le port d'une protection individuelle céphalique aux normes en vigueur est obligatoire, sauf pour l'accompagnateur sur les épreuves Open (voir IX - Variantes d'épreuves).

Il est interdit de détacher le casque même lors de la course à pied.

Les éperons et cravaches sont interdits.

Pour toutes les épreuves

- ◆ chaussures de « running » autorisées,
- ◆ chaps ou chaussettes montantes autorisées,
- ◆ boots autorisées,
- ◆ culotte d'équitation ou legging de course autorisés, short interdit,
- ◆ chemise, T-Shirt ou polo aux couleurs du club,
- ◆ selon les conditions météorologiques, un vêtement adapté peut être ajouté.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation

EPREUVES	AGE MINIMUM	NOMBRE D'EPREUVE PAR JOUR
Toutes les épreuves sauf Club Elite	4 ans	1
	5 ans	3
Club Elite	5 ans	2

Art 5.2 - Harnachement et matériel

Cf. Dispositions Spécifiques de l'Endurance : Chapitre V

- ◆ Le choix de l'embouchure est libre,
- ◆ Les masques anti-mouche, lunettes ou masques anti UV sont interdits sur l'ensemble de l'épreuve,
- ◆ Les filets de nez fixés à la muserolle sont autorisés.

Le harnachement doit être en bon état et ajusté convenablement pour ne pas entraîner de blessure.

Les étriers à angles saillants sont interdits. Si une selle ne permet pas la désolidarisation de l'étrier et/ou de l'étrivière, le pied doit pouvoir se désolidariser par déclenchement automatique ou présence d'étrier fermé ou de sécurité.

Pour les épreuves Open (voir IX - Variantes d'épreuves), un licol avec une longe tenue par le coureur accompagnateur doit être ajouté au filet.

Enrênements :

En épreuve Club A, la martingale à anneaux ou la martingale fixe sont autorisées.
Dans toutes les autres épreuves, seule la martingale à anneaux est autorisée.

VI - DEROULEMENT**Art 6.1 - Vérification du matériel**

Le juge dispose de 10 minutes pour examiner le matériel avant le départ.
Il demandera au concurrent de rectifier lui-même les réglages défectueux et autres nécessités.
Le Juge se réserve le droit d'empêcher le départ des concurrents si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

Art 6.2 - Lignes de départ et d'arrivée

Le binôme cavalier – poney / cheval et le coureur doivent franchir la ligne de départ initiale et la ligne d'arrivée finale obligatoirement ensemble.
Le coureur est autorisé à tenir le poney / cheval lors du départ, ainsi que pendant la course s'il le souhaite.
En vue de chaque ligne d'arrivée, le cavalier doit maintenir son poney / cheval dans le mouvement droit et en avant dans le strict respect de l'itinéraire.

Art 6.3 - Parcours et relais au stand

Chaque poney / cheval engagé doit être monté pendant toute la durée de l'épreuve et respecter l'itinéraire imposé.

Le stand est un endroit délimité.

Le changement cavalier / coureur est obligatoire à chaque stand et s'effectue lorsque le poney/cheval a les 4 membres dans le stand.

L'entrée et la sortie du stand doivent se faire le poney / cheval monté à califourchon.

Dans cette zone, le poney / cheval peut uniquement marcher ou être à l'arrêt pour effectuer le changement. Il doit être maintenu en continu par l'un des 2 concurrents avec les rênes posées sur l'encolure jusqu'au franchissement de la sortie par les 4 membres du poney/ cheval.

Les membres du binôme peuvent s'aider lors du changement dans le stand, aucune aide extérieure n'est autorisée sous peine d'élimination.

1. Sont autorisés :

- ◆ la voix,
- ◆ l'aide du coéquipier, y compris pour monter ou descendre de poney / cheval,
- ◆ l'arrêt.

2. Sont obligatoires :

- ◆ le franchissement simultané par le binôme et le poney / cheval des lignes de départ, d'arrivée, d'entrée et sortie de stands,
- ◆ Lors des échanges, dans le cas où les rênes passeraient par-dessus l'encolure, le cavalier ou le coureur doit d'abord les remettre en place et reprendre le parcours en regagnant l'endroit où la faute a été commise,
- ◆ le port du casque aux normes en vigueur pour la pratique de l'équitation, et du dossard, remis par l'organisateur, est obligatoire pour tous les concurrents et sur l'intégralité du parcours,

3. Sont interdits et éliminatoires :

- ◆ le coureur ne peut en aucun cas s'appuyer, s'agripper ou se faire aider par le poney / cheval et/ou le cavalier, même par l'intermédiaire d'un objet type pièce de harnachement et/ou cravache,

- ◆ le fait d'être suivi, précédé, ou accompagné, sur n'importe quelle partie du parcours, par un véhicule, un piéton, un vélo, un chien ou un cavalier autre qu'un concurrent, hormis pour l'accompagnateur majeur dans le cas d'un binôme composé de deux concurrents de moins de 12 ans,
- ◆ il est interdit de monter à deux sur le poney / cheval,
- ◆ le fait de jeter des papiers ou tout autres déchets, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles.

Art 6.4 - Dépassement

Tout au long de l'épreuve, cavalier – poney / cheval et coureur doivent serrer leur droite afin de laisser la possibilité aux autres concurrents de réaliser un dépassement.

Tout dépassement d'un autre cavalier - poney / cheval et coureur ne peut se faire que par la **gauche**. En cas de dépassement par la droite, le binôme sera pénalisé de 30 secondes sur son chronomètre.

Art 6.5 - Inspections vétérinaires des poneys / chevaux

Réservé uniquement aux épreuves de 8km et +

Toute élimination d'un poney / cheval lors du contrôle vétérinaire final, entraîne l'élimination du binôme. Il est obligatoire et doit se dérouler au plus tard 30 minutes après l'arrivée. Il n'intervient pas dans le classement mais il peut être éliminatoire pour le binôme dans le cas d'une fréquence cardiaque supérieure à 64 pulsations maxi / minute et / ou de boiterie.

La présence d'un vétérinaire est conseillée. Un Enseignant peut assurer cette fonction de contrôle.

Art 6.6 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le Président du jury.

Il ne peut quitter le concours sans avoir présenté le poney / cheval pour inspection.

En cas de non-présentation, le Président du jury peut attribuer une mise à pied.

VII – PENALITES

- ◆ Cas d'élimination :
 - En cas de non respect des dispositions pratiques définies dans l'article 6.2,
 - En cas de non présentation ou non-conformité au contrôle vétérinaire,
 - Quand un binôme ne se relaie pas dans les stands,
 - En cas d'empêchement de dépassement,
 - En cas de monte dangereuse,
 - En cas de chute de cheval/poney
 - En cas de perte de la protection céphalique ou du dossard,
 - Au 3^{ème} avertissement du binôme annoncé par le juge,
 - En cas de départ du binôme avant que le signal soit donné,
 - En cas de ravitaillement hors de la zone de relais (suivant choix ci-dessus),
 - Aide extérieure dans le stand ou sur le parcours,
 - S'appuyer, s'agripper, se faire aider, se faire tracter par le poney / cheval ou toute pièce de harnachement,
 - Etre accompagné, suivi, précédé ou accompagné sur la course,
 - Si le jury décide que le poney / cheval ou le cavalier est inapte à continuer la compétition.
- ◆ Cas de pénalités de 30 secondes sanctionnant le binôme :
 - En cas de non respect de l'allure lors du changement de cavalier dans le stand,
 - En cas de franchissement de la ligne d'entrée ou de sortie du stand dans une position autre qu'à califourchon,

- Dans le cas d'un poney/ cheval non tenu lors du passage au stand : à partir du franchissement des 4 membres du poney/ cheval de l'entrée du stand jusqu'à la sortie du stand par les 4 membres du Poney / cheval.
 - En cas de dépassement par la droite,
 - En cas de non respect de l'itinéraire,
 - En cas de poney / cheval non monté en dehors des stands,
 - En cas de non respect de l'allure pour les épreuves Open.
- ◆ Avertissement sanctionnant le binôme :
- Franchissement par un seul membre du binôme des lignes de départ, d'arrivée, d'entrée et de sortie des stands,
 - Reprendre la course à un endroit différent de celui où les rênes ont été passées par-dessus l'encolure.
 - En cas de casque détaché à cheval ou à vélo

VIII - CLASSEMENT

Pour qu'un binôme soit classé, la ligne d'arrivée doit être franchie par les deux équipiers **ensemble** dont l'un des deux doit être à poney / cheval.

Le classement est obtenu selon le temps réalisé (addition faite des pénalités éventuelles) par les concurrents sous réserve de contrôle vétérinaire final et validation par le président de jury.

IX – VARIANTES D'ÉPREUVES

Art 9.1 – Epreuve OPEN

A - Epreuves

Ces épreuves s'effectuent sans changement, le cavalier est accompagné par un coureur à pied.

ÉPREUVES	DISTANCE	CAVALIER		COUREUR		ÉQUIDES
		AGE	LFC	AGE		
OPEN 2 A/B	1 km	De 5 à 12 ans	Club	18 ans et +	Présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.	A et B
OPEN 1 A/B	2 km					
OPEN 2	1 km	Minimum 5 ans		18 ans et + si cavalier de 12 ans et moins		B, C, D et E
OPEN 1	2 km			Min 12 ans si cavalier de 13 ans et +		

Les dispositions spécifiques du règlement du Ride & Run s'appliquent pour le déroulement de ces épreuves.

B -Particularités

Les stands se situent tous les 0.250 km en Open 2 et tous les 0.500 km en Open 1 avec l'obligation de franchir les stands au pas.

En OPEN A/B :

Les épreuves se courent uniquement au pas et au trot et le coureur doit tenir en longe le poney tout au long de la course.

En cas de non respect de l'allure le binôme sera pénalisé d'un temps de 30 secondes par infraction.

Art 9.2 – Epreuve par équipe en relais

Toutes les épreuves de 4 km et plus peuvent se courir par équipe de plusieurs binômes.

Dans ce cas un relais de binôme est à faire tous les 2 stands.

Une équipe doit être composée :

- ◆ au minimum de 4 concurrents et 1 poney / cheval,
- ◆ au maximum de 8 concurrents et 4 poneys / chevaux.

Art 9.3 – Epreuve Ride & Bike

Toutes les épreuves Ride & Run en relai peuvent être organisées avec des coureurs à vélo sur des épreuves réservées.

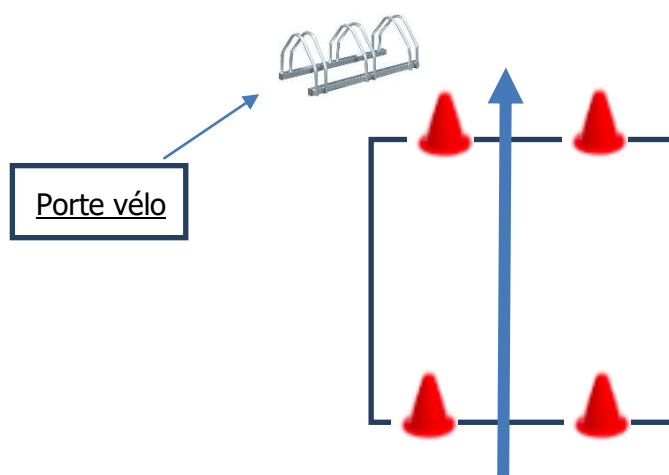
Les épreuves Open ne peuvent pas se courir en Ride and Bike.

Le cycliste doit être équipé d'un casque homologué aux normes en vigueur pour la pratique de l'activité du vélo. Dans le stand, lors des changements de rôles, un changement de casques est à prévoir obligatoirement au sol et avant de se remettre en selle (le cycliste sur son vélo et le cavalier sur son poney / cheval) sauf dans le cas d'un casque homologué pour la pratique des 2 disciplines. Les casques doivent être correctement ajustés pour chaque concurrent.

Le jury doit assurer une surveillance du déroulement du changement de casque à chaque stand.

Un porte vélo est mis à disposition des coureurs avec l'obligation d'y déposer le vélo lors du changement.

Déroulement du changement au Stand :



- Arrivée du coureur à vélo, descend avant l'entrée du stand et dépose le vélo dans le porte vélo prévu à cet effet situé à la sortie du stand
- Retrouve à l'entrée du stand son binôme à cheval et même procédure que le Ride and Run : tenu du cheval jusqu'à sa sortie avec le nouveau cavalier à cheval.

- Changement de casque avant que le cavalier se remettent en selle
- Le nouveau cycliste reprend le vélo et peut reprendre immédiatement la course.